

Image not found or type unknown



Commandement pour assurance et défaut de paiement

Par **nouckka78**, le **16/05/2009 à 18:41**

Bonjour,
Je suis bailleur et j'ai un locataire (qui se trouve être mon frère) qui me doit 5 mois de loyer (env 3500 euros) et qui ne m'a pas fourni d'attestation d'assurance malgré des relances verbales, téléphoniques et dernièrement par recommandé avec AR.
Je voudrais faire valoir la clause résolutoire pour ses 2 obligations non tenues.
Dois-je le faire en même temps ?
Est ce à moi de rédiger les commandements ou à l'huissier ?
Et quel délai sera pris en compte, 1 mois ou 2 mois ?
Merci de votre réponse